



COMMISSION RÉGIONALE STATUT DES EDUCATEURS

Séance plénière du 3 juillet 2019
Antenne de CAEN

PROCÈS-VERBAL N°1

Nombre de membres :

- En exercice : 11

- Présents : 9

- Excusés : 2

Date de convocation : 24/06/2019

Étaient présents :

M. RAHO, Président
M.CROCHEMORE, Secrétaire
MM. BRETOT (UNECATEF), CARLU, CHANCEREL (GEF),
GUERRIER, MABIRE (GEF), ROBERGE, ROINOT.

Étaient excusés :

MM. MONTAGNE (DTR), LEBAILLIF .

ETUDE DES COURRIERS - DEMANDE DES DEROGATIONS
--

SAINT ROMAIN AC (Régional 2) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre demande de dérogation pour Monsieur Gaëtan LEPEL. La commission accorde une dérogation à Monsieur LEPEL et autorise Monsieur LEPEL à encadrer l'équipe qui évoluera en championnat Régional 2 groupe C sous réserve de sa participation effective à la formation du BEF au cours de la saison 2019/2020.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



AS VAUDRY TRUTTEMER (Régional 3) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre demande de dérogation pour Monsieur Laurent NEEL. La commission accorde une dérogation à Monsieur NEEL et autorise Monsieur NEEL à encadrer l'équipe qui évoluera en championnat Régional 3 groupe C sous réserve de sa participation effective à la formation et à la certification du CFF3 au cours de la saison 2019/2020.

FC SAINT HILAIRE (U16 R2) :

La commission régionale du statut des éducateurs prend note de votre envoi du 2 juillet. La commission vous informe qu'elle pourra vous accorder une dérogation et autoriser votre éducateur à encadrer l'équipe qui évoluera en championnat Régional U16 R2 sous réserve que ce dernier s'inscrive et participe effectivement à la formation et à la certification du CFF2 ou CFF3 au cours de la saison 2019/2020.

INFORMATIONS SAISON 2019/2020

FICHE DE DESIGNATION :

Pour la reprise de la saison 2019/2020, un formulaire va être envoyé dans les clubs afin de faciliter la démarche de désignation. Ce formulaire devra être complété et renvoyé à la ligue avant le 15 août pour les équipes soumises aux obligations du statut des éducateurs.

La Commission propose la candidature de Monsieur Sylvain GUILLOU au comité directeur afin que ce dernier intègre la Commission Régionale du Statut des Educateurs pour la saison 2019/2020.

CONTROLE DE PRESENCE :

La Commission Régionale du Statut des Educateurs rappelle que « ***le contrôle des joueurs et de l'éducateur sera applicable dès la saison prochaine par tous les arbitres sur les matchs de ligue toute catégorie.*** » (Extrait PV n°8 Commission Régionale de l'Arbitrage du 4 juin 2019).

PROCHAINE REUNION

Mercredi 28 août à LISIEUX à 19H00

Le Président
Nasr-Eddine RAHO



Le Secrétaire
Damien CROCHEMORE

